



COMMISSION DES ARBITRES

Procès-verbal n°18

(mis en ligne le 27-03-2026)

Réunion du :	Vendredi 27 mars 2026
Responsable de séance :	Mr Lionel D'ANTONIO
Secrétaire de la séance :	Mr Fabrice BOSCO
Pôle Formation :	Mr Nabil MARESNI - Mr Aimé BOUWE - Mr Fabrice BOSCO - Mme Solène MOCKBEL - Mr Houdeyfa JOLY - Mr Taj Alarab AOURARH - Mr Aimé BOUWE - Mr Lyes KERBA
Présents :	Mr Frédéric RUIZ
Absents Excusés :	Mr Sébastien PICCO - Mr Michel D'ANTONIO - Mr Éric GUERIN - Mr Sofiane TIR - Mr Philippe MOUDERY - Mr Claude BARBARA - Mr Christian POTARD - Mr Thierry BUTTEGEG - Mr Maxime ZOUAIN - Mr Yassine AIT ZEGAGH - Mr Éric DANTZER - Mr Franck SAYAG - Mr Gérard FRANTZ - Mr Pierre SCHIANO - Mr Nicolas AZZOPARDI - Mr Sid Ahmed FIDOUH - Mr André SCHIANO - Mr Alain TAXIL - Mr Lotfi MASTOUR - Mr Youness ABDALLAH
A titre consultatif :	Mme Adèle CRETON (Responsable juridique)

MODALITES D'APPEL D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

1. Les décisions non disciplinaires du District de Provence peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **60 euros**.

POINT ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

1 – Pôle formation :

- Ecole d'arbitrage - FIA n°4 US Cheminots Grande Bastide - 2026 en cours.
- 9 candidats séniors, 2 jeunes majeurs, 10 jeunes dont 2 rattrapages FIA N°3 ainsi que 4 candidates FIA féminine Ligue ainsi que 3 candidats issus de la FIA Grand VAUCLUSE.
- Les observations des candidats de la FIA n°1 sont presque terminées les FIA n°2 & 3 ont commencé.
- Nous souhaitons la bienvenue au sein du pôle de Madame Solène MOCKBEL et Monsieur Houdeyfa JOLY tous deux formateurs de niveau 1, ainsi que Monsieur Lotfi MASTOUR et Monsieur Youness ABDALLAH venus faire partager leur expérience et renforcer l'équipe d'observation des candidats FIA.

2 - Examen d'accès à la Ligue :

Saison 2026-2027 :

Le pôle formation, sous l'égide du Président de CDA, étudie l'éventualité d'utiliser la note obtenue lors du test technique de rentrée comme un des critères de sélection pour prétendre à l'accès aux cours.

Si cette option est retenue, une communication avec les critères de sélection sera effectuée lors de l'AG arbitre de fin d'année et communiquée sur les PV de la CDA (PV de fin et de début de saison)

3 – Tournois sélection Ligue :

Comme chaque saison maintenant, la CRA gère les demandes d'arbitres pour les événements régionaux de fin de saison (finale régionale PITCH U13, Défi CUP U15 Féminines, etc...) et profite de ces rencontres pour détecter les potentiels de chaque CDA en matière d'arbitre.

La CDA est donc à l'étude pour sélectionner nos potentiels candidats et de les inscrire sur ces événements.

En parallèle, l'équipe de formation va prendre en charge, sur un délai très court, la formation de ces arbitres pour une mise à niveau selon le cahier des charges de chaque compétition.

Le cours prévus au District de Provence sont les samedi 21 et 28 mars de 9h à 12h.

4 - Impayés :

Il est rappelé aux arbitres de remplir toutes les rubriques des fiches d'impayé ou de frais. Les documents incomplets **ne seront pas traités**. Tous les formulaires doivent être transmis par courrier ou e-mail (format Word ou PDF) à la CDA, les « screen shot », photos et autres formats inexploitable seront retournés et/ou non traités.

La 13^{ème} campagne de traitement est en cours. Vous retrouverez les impayés réglés dans la rubrique PV trésorerie (10 PV).

5 - Nouveauté Caméras embarquées :

Concernant le dispositif des caméras embarquées, nous étudions les possibilités de couvrir les rencontres à risques sur cette fin de saison et éventuellement les finales.

À cette occasion, les équipes de la FFF ont réalisé un reportage immersif en suivant l'arbitre de la rencontre, Aliou Dieng.

Ce contenu montre le fonctionnement de ce dispositif et met en avant son intérêt pour apaiser le climat des rencontres.

Vous trouverez ci-dessous les contenus réalisés :

- La vidéo mise en ligne sur la chaîne YouTube de la FFF : <https://m.youtube.com/watch?v=w0ixx1zAIJM>
- L'article rédigé sur le site de la FFF : <https://www.fff.fr/article/16137-le-plan-de-protection-des-arbitres-en-action.html>

6 – Convocation arbitre CDA :

RAS

TESTS PHYSIQUES ET THECHNIQUES

Tests physiques de rentrée 2026 :

L'annexe du règlement intérieur avec le descriptif des futurs tests physiques (COOPER, TAISA, SDS, etc...) régissant les réussites et les échecs est en cours d'élaboration et sera communiquée avant la trêve estivale afin que les arbitres se préparent au mieux durant la trêve estivale.

Tests techniques rentrée 2026 :

La liste de questions (120) de laquelle sera tirée le test technique de rentrée l'été prochain est en ligne dans la rubrique ARBITRAGE => DOCUMENTS ARBITRES => Référentiel questionnaire arbitres 2026.

Elle est éditée en deux formats PDF et WORD pour permettre un travail personnel avec l'outil informatique au besoin.

Le règlement intérieur régissant les tests techniques est à l'étude pour une mise à jour concernant les échecs et sera disponible avant la fin de la saison.

COMMUNICATION

Liste de diffusion des messages à destination des arbitres :

Tous les arbitres ne recevant pas les e-mails de communication de la CDA doivent envoyer un e-mail à arbitres@provence.fff.fr avec les Nom Prénom et l'adresse e-mail dans le corps du message afin de faciliter la transmission au gestionnaire pour ajouter l'e-mail à la liste de diffusion.

Les arbitres qui lisent les PV et ont connaissance de collègues dans ce cas sont priés de bien vouloir leur communiquer la procédure par tout canal à leur convenance.

Pour la CDA :

Toutes les communications à la CDA doivent passer par l'adresse e-mail arbitres@provence.fff.fr (7/7 jours et 24/24 heures) avec vos références Nom Prénom et numéro de licence et/ou l'adresse e-mail officielle pour les clubs afin de faciliter le travail de recherche et pouvoir répondre dans les plus brefs délais. Il est également demandé de ne pas envoyer de photo (hors constat état de vestiaire, terrain impraticable, etc...) ou de « screen shot » par e-mail car souvent inexploitable. Ces demandes ne seront donc pas prises en compte.

Pour la Ligue Méditerranée

Par e-mail Jusqu'au vendredi 17h sur la boîte de la Commission Régionale de l'Arbitrage : cra@mediterranee.fff.fr
A partir de vendredi 17h, nous vous demandons de contacter (sms en priorité) le numéro d'astreinte suivant : [06.67.48.38.59](tel:06.67.48.38.59)

Aucun autre canal de communication ne sera accepté tel que : sms ou appels au(x) CTRA ni au(x) bénévole(s) de la CRA.
En vous remerciant du respect de ce protocole afin de préserver le droit à la déconnexion et la vie privée de chacun.

DESIGNATIONS

Nous rappelons que pour tout problème sur les désignations, vous devez contacter la CDA par mail à arbitres@provence.fff.fr (7/7 jours et 24/24 heures) ou par **SMS** sur le numéro de téléphone de la permanence au **06.72.49.15.50** (9h-19h pour le droit à la déconnexion et respect de la vie privée)

Rappel :

Pour les catégories - D1 - D2 - D3 – Féminines D1 à 11 et à 8, les désignations sont effectuées plusieurs jours en amont. Tous les kilométrages sont contrôlés, mais il est demandé aux arbitres de le vérifier et d'informer immédiatement la CDA par mail de toute anomalie afin d'éventuellement corriger ce dernier. A noter qu'une fois la rencontre passée, plus aucune demande de régularisation sur le kilométrage ne sera prise en compte et l'indemnisation sera celle prévue après le contrôle initial.

Indisponibilités :

Nous rappelons aux arbitres de déposer leur(s) indisponibilité(s) sur leur espace personnel. Il n'est pas nécessaire de doubler cette demande par mail à la CDA. Seuls les cas où il est impossible de la déposer (déjà désigné, BUG), doivent être signalés par mail sur la boîte de la CDA afin de vous déprogrammer et de rectifier votre fiche arbitre.

RAPPORTS

La CDA constate malgré les rappels un laissé aller grandissant tant dans la qualité que dans la remontée en temps et en heure des rapports. Des mesures vont être prise afin d'endiguer cette spirale négative nuisant au bon fonctionnement de nos compétitions (résultats et classements) et des Commissions associées (statuts et règlements, discipline, etc...).

Rappels Diverses Commissions - rapports arbitres manquants :

- RAS

Rapports / FMI non conformes :

- Mr TELGHAMTI Quentin
- Mr ABDALLAH Mounir
- Mr HEZAM Malek
- Mr BAGGAR Adam
- AISSAOUI Zakaria

DEMANDE ARBITRE SAISON 2025/2026

Les demandes d'arbitres -même tardives- doivent être effectuées exclusivement avec l'adresse e-mail officielle du club à arbitres@provence.fff.fr, afin de retrouver toute demande en cas de litige ou contestation ultérieure. L'imprimé de demande d'arbitre ponctuelle (Central et/ou Assistants) se trouve sur le site du District de Provence dans la rubrique : **ARBITRAGE => DOCUMENTS ARBITRES => Demande d'Arbitre.**

Dans tous les cas, **le numéro de la rencontre** doit apparaître clairement afin d'éviter toute erreur. La CDA fera tout son possible pour satisfaire ces demandes et désigner les arbitres, toujours selon les disponibilités.

Nous rappelons que, dans le cas d'un club ayant fait une demande annuelle, elle sera prise en compte pour les rencontres à domicile comme à l'extérieur, et ce, dans un souci d'équité sportive. Toute demande d'arbitre faisant doublon effectuée par un autre club sur une rencontre à l'extérieur, le club visité devra alors s'acquitter du défraiement de l'arbitre.

Pour les tours de Coupe de Provence restants, quelle que soit la catégorie, des arbitres centraux et assistants sont systématiquement désignés.

DESIGNATIONS SUR DECISION DE DISCIPLINE :

28/03/26 :

SO SEPTEMES / FC CARRY COTE BLEUE - Vétérans à 8 – 1 arbitre (à charge des deux clubs)

03/05/26 :

JEUNESSE GRIFEUILLE / USM ENDOUME CATALAN - U14 D3 – 3 arbitres et 1 délégué (à charge de JEUNESSE GRIFEUILLE)

Demandes arbitre ponctuelles :

27/03/26 :

- US PELICAN Loisirs N°55250427
- FC LAMBESCAN Loisirs N°XXX

28/03/26 :

- FCEH U13N2 N°55330151
- AILES AIRBUS HELICOPTERS Vétérans à 8 N°53698951
- AILES AIRBUS HELICOPTERS Vétérans à 11 N°53698554
- FA MARSEILLE FEMININ U15F à 11 Match avancé
- US ENDOUME CATALANS Vétérans à 11 N°XXX

29/03/26 :

- US ENDOUME U17 D2 & Assistants N°54619000
- SMUC U16 D1 & Assistants N°54614752
- FC MARTIGUES U16 D1 & Assistants N° 54615037
- ASC LA BATARELLE U15 D4 N°54627576
- MSO U14 D4 N°54617559
- FO VENTABREN U17 D2 N°54618679
- FCB LES OVIVES U14 D4 N°54617650
- FC CHATEAUNEUF LA MEDE U14 D2 N°XXX
- GJ FUYEAU GREASQUE U14 D4 54617394
- AS GEMENOS U15 D2 54618434
- ETS ARLESIENNE U17 D2 N°XXX
- UGA ARDZIV U14 D4 N°54617558

Avril :

04/04/26 :

US PUYRICARD U11 N1 N°55153977

05/04/26 :

OCC U15 D? N°54619130 - ETS ARLESIENNE U17 D2 N°XXX – FC CARNOUX U16 D2 N° 54615792 - FCB LES OVIVES U14 D4 N°546176XX – AS ROGNAC U14 D3 N°54619461 – JAS ST ANTOINE U14 D3 N°54619550 – ASPTT MARSEILLE U14 D2 N°54615794 - SMUC U15 D3 N°54627714

11/04/26 :

AILES AIRBUS HELICOPTERS Vétérans à 11 N°130540202

Mai :

02/05/26 :

OLYMPIQUE MALLEMORTAIS U11 Criterium N°55153100

03/05/26 :

ASC LA BATARELLE U15 D4 N°54627588 - MSO U14 D4 N°54617568 – SMUC U15 D3 N°54627721

08/05/26 :

SC EYGUIERES Loisirs N°55250439

10/05/26 :

FC CARNOUX U16 D2 N° 54615805

22/05/26 :

ASM ST LOUP U15 D2 N°23879049

Demandes arbitre saison :

- ASC DE LA BATARELLE - **U15 D4**
- BLANCARDE CHARTREUX - **U16 D2**
- AS BOUC BEL AIR - **U16 D2**
- SPC ST CANNAT - **U17 D2**
- FC CARNOUX - **U16 D2**
- FC CHATEAUNEUF LA MEDE - **U16 D2**
- EOURES CAMOINS TREILLE S - **U15 D2**
- FC DE L'ETOILE ET DE L'HUVEAUNE - **U14 D2 - U15 D3 - U15F à 11 - U16 D2**
- US CHEMINOTS GRANDE BASTIDE - **U15 D2**
- FC LANCONNAIS - **U15 D3 – U17 D2**
- FA MARSEILLE FEMININ - **U15 F à 11**
- OLYMPIQUE DE MARSEILLE - **U15 D3 (équipe U15 F)**
- US MICHELIS - **U16 D2**
- OLYMPIQUE PEYNIER - **U16 D2**
- SC PEYPIN - **U16 D2**
- CAM PHENIX - **Vétérans 11**
- ET S PORT SAINT LOUIS DU RHONE - **U14 D4 - U15 D2**
- US PUYRICARD - **U14 D4 - U15 D3 - U16 D2 - Vétérans 11**
- FC ROUSSET SVO - **U16 D2**
- USC DE ROUVIERE MARSEILLE - **U17 D2**
- SALINS DE GIRAUD - **Séniors Loisirs**

- SALON BEL AIR FOOT - **U15 D2 – U17 D2**
- FC LE THOLONET - **U14 D3 – U15 D3 – U17 D2**
- FC ST VICTORET - **U13 – U14 D4 – U15 D2 & D3 – U16 D2 – U17 D2**
- FO VENTABREN - **U17 D2**
- J.S. DES PENNES - MIRABEAU - **U15 D2**
- USPEG - **U16 D2**
- US EGUILLES - **U16 D2**
- SC ALLAUCH - **U17 D2**

DIVERS

Remerciements :

- La JS ARMENIENNE ST ANTOINE félicite Mr FIORITO Enzo pour la qualité de sa prestation de la rencontre du 21/03/26
- L'Olympique Cabriès Calas félicitations pour l'excellent arbitrage de Mr Vincenzo CACCIATO

Divers :

RAS

Le Président de la séance :
M. Lionel D'ANTONIO

Le Secrétaire de séance :
M. Fabrice BOSCO

